

INFORMATION PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance des habitants de Saint-Ouen sur-Morin que la commune intègre la zone de production de l'Indication Géographique Protégée Ile-de-France (IGP IDF) pour la production de vins tranquilles - non effervescents - et approuve les « signes de qualité » attachés à l'IGP IDF.

Cette disposition correspond à la renaissance de la culture de la vigne dans les communes de la vallée du Petit Morin selon le cahier des charges de l'IGP Ile-de-France validé par la Commission Européenne en 2020 (Journal Officiel de la République Française du 23 mai 2020).

Les résidents de Saint-Ouen-sur-Morin souhaitant obtenir des informations supplémentaires peuvent contacter M. Michel Bourqui, Verdelot, vice-président du Syndicat des Vignerons d'Ile-de-France, coprésident du Syndicat des Vignerons des 2 Morin, au 06 07 79 29 74
mbourqui.sv2m@gmail.com

Fait à Saint-Ouen-sur-Morin, le 2 octobre 2025

La Maire
Nathalie Vibert

